

**Je déclare sur l'honneur que les objets qui seront exposés à la vente résultent d'une production personnelle et artisanale.**

Je certifie que les informations et documents communiqués sont exacts, avoir pris connaissance du règlement du marché Artisanal et d'en accepter les conditions.

Fait à :

Et certifié exact le :

Nom et prénom du signataire :

Signature :

Cadre réservé à l'administration :

Dossier complet

Pièces manquantes :

.....  
.....  
.....

Observations : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Décision du Maire d'Argelès Sur Mer, le :

Favorable

Défavorable

MAIRIE D'ARGELES SUR MER

Allée Ferdinand Buisson – BP 99

66704 Argelès-Sur-Mer Cedex

☎ : 04.68.95.19.51 📠 : 04.68.81.60.63

**DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**MARCHE ARTISANAL**  
**D'ARGELES SUR MER**

**Parking des Platanes, allée des Platanes**

**Du mercredi 13 juin au samedi 22 septembre 2018  
inclus**

**Date limite de dépôt en Mairie : 16 Février 2018**

**Tout dossier de demande incomplet ou transmis hors délais  
fera l'objet d'un rejet et son titulaire ne sera pas admis à  
participer au tirage au sort**

MAIRIE D'ARGELES SUR MER

Service intérieur

Allée Ferdinand Buisson – BP 99

66704 Argelès-Sur-Mer Cedex

☎ : 04.68.95.19.51 📠 : 04.68.81.60.63

Demandeur : .....

Adresse : .....

N° d'inscription au registre des métiers : .....

Artisan

Artiste libre

N° de Tél : .....

Fax : .....

E-mail (fortement recommandé) : .....

Nom du conjoint collaborateur : .....

Type de produits proposés :

.....  
.....  
.....

Détails :

.....  
.....  
.....

Dimensions du chalet souhaité : 4 M  3366.00 €

6 M  4996.00 €

**Le paiement sera effectué en 3 fois :**

- **1 chèque de 300 € à envoyer avant le tirage au sort et encaissable dès réception si votre dossier est retenu ;**
- **Le solde en 2 chèques mi-juillet et mi-août (tout règlement en espèces ne pourra pas excéder 300€ pour la saison)**

Observations : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## **Liste des documents obligatoires :**

### **1 - à joindre au présent dossier :**

- ▶ un descriptif détaillé et les photos de tous les objets présentés (format 13x18) (recommandé)
- ▶ En cas de changement ou d'ajout de nouveaux produits, photos obligatoires.
- ▶ un justificatif d'assurance qui couvre, au titre de l'exercice de sa profession et de l'occupation du chalet, sa responsabilité civile et professionnelle pour tous dommages causés soit au chalet, soit à quiconque par lui-même, ses suppléants ou par ses installations ;
- ▶ le règlement de l'acompte selon les tarifs votés par délibération du conseil municipal en vigueur.

### Pour les artisans :

- ▶ Un extrait de l'inscription à la Chambre des métiers datant de moins de trois mois ou le récépissé de déclaration d'activité en tant qu'auto-entrepreneur avec, dans deux cas, la notion d'activité artisanale ambulante ;
- ▶ la carte permettant l'exercice d'activité non sédentaire (sauf si l'activité est exercée exclusivement dans la commune où se trouve le domicile de l'exposant).

### Pour les conjoints collaborateurs :

- ▶ Ils devront fournir toutes les pièces visées ci-dessus et établies au nom du conjoint titulaire du registre des Métiers. La mention conjoint collaborateur et le nom de celui-ci seront portés sur le répertoire des Métiers ;
- ▶ Le conjoint collaborateur devra présenter la carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires selon la réglementation en vigueur.

### Pour les salariés :

- ▶ les salariés travaillant pour le compte d'un exposant doivent fournir, outre les pièces visées ci-dessus et établies au nom du titulaire du répertoire des Métiers, un certificat de salaire datant de moins de trois mois ou un certificat d'embauche préalable délivré par l'URSSAF ;

### Pour les artistes libres :

- ▶ le récépissé d'inscription à l'URSSAF ou à la Maison des Artistes ;
- ▶ ou le certificat de déclaration d'artiste libre du Centre des Impôts ;

***En cas de déclaration saisonnière, fournir les documents réglementaires avant le 1<sup>er</sup> juin 2018.***